

**AVIS**

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration des ponts et chaussées – Division de la voirie de Luxembourg a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable PC12, partiellement en ZPS, entre Kleinbettingen et Steinfort.  
(N° du dossier : EAU/AUT/26/0679)

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Alex Folscheid  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du .....17 JUIN 2026

Steinfort, le .....17 JUIN 2026

Le bourgmestre



Le secrétaire communal